

**A envoyer à:** Anne Gay-Balmaz  
Rue Sous la Tour-Rouge 5  
1844 Villeneuve  
anne.gaybalmaz@bluewin.ch

**Délai d'inscription: 16.6.2019**

Numéro du camp	Numéro de membre FSG
Date du camp	Lieu du camp
Prénom	Nom
Adresse	NPA/Lieu
Téléphone	
Courriel	
Date de naissance	
Caisse maladie	Végétarien
Blessures	Allergie
Société	Ass. cant.
<del>Cat. passée</del>	(facultatif) <del>(remplir le champ, s. v. p.)</del>
<del>Cat. souhaitée au camp</del>	(facultatif) <del>(remplir le champ, s. v. p.)</del>
Moniteur principal, Nom/Adresse/Téléphone/E-Mail (facultatif)	
Représentant légal, Nom/Adresse/Téléphone/E-Mail	

## J'ai pris connaissance des conditions générales concernant des camps jeunesse FSG mentionnées ci-dessous.

Lieu, date	Signature du représentant légal
------------	---------------------------------

### Conditions générales

#### Camps jeunesse de la FSG

Le but des camps jeunesse de la FSG est de proposer un événement inoubliable à toutes les enfants qui y participent. Les activités sportives, comme la vie du camp et la camaraderie, représentent les éléments essentiels de chaque camp.

#### Moniteurs/-trices

Les directions des camps se composent de moniteurs/-trices motivés et qualifiés, disposant de plusieurs années d'expérience. Avec enthousiasme et passion, ils font vivre une expérience formidable dans la branche sportive favorite.

#### Frais de camps

La finance de participation est indiquée pour chaque camp. Les gymnastes non affiliés à la FSG s'acquittent d'un montant supplémentaire de Fr. 100.– par cours. Le bulletin de versement est remis avec la convocation au camp. Le prix comprend le logement, la pension et les activités de loisir.

#### Inscription

Le formulaire d'inscription est à envoyer à la direction de camp concernée. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée (cachet de la poste

faisant foi). La convocation sera envoyée au plus tard **2 semaines** avant le début du camp. Si l'inscription ne peut pas être retenue faute de place, le participant en sera informé immédiatement au terme du délai d'inscription.

**En cas de trop d'inscription, nous limitons le nombre de participants pas sociétés.**

#### Résiliation

Les inscriptions ont valeur d'engagement. En cas d'absence, les dispositions financières suivantes seront appliquées:

- Aucun frais en cas d'absence justifiée par la présentation d'une attestation médicale.
- Annulation de l'inscription justifiée par écrit jusqu'à 2 semaines avant le camp, Fr. 50.– de contribution aux frais; passé ce délai, Fr. 100.–.
- La totalité du prix du camp en cas d'absence non excusée.

#### Assurance

Conformément au règlement, les membres actifs FSG sont assurés auprès de la CAS de la FSG pour la responsabilité civile, les bris de lunettes et les accidents.